



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 mai 2020, 20h00

Salle polyvalente, Auvernier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019
4. Procès-verbal de la séance du 10 février 2020
5. Nomination d'un membre au Conseil communal en remplacement de M. Yanick Bussy, démissionnaire
6. Nomination d'un membre au Comité scolaire de CESCOLE, en remplacement de M. Hugues Scheurer, démissionnaire
7. Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Philippe DuPasquier, nommé à l'Exécutif
8. Interpellations et questions
9. Divers

Le président, **M. Michel Vermot**, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'occasion de cette assemblée extraordinaire du Conseil général. Il informe que Mme Edith Aubron Marullaz, conseillère communale, arrivera dans quelques instants, étant actuellement en séance.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **37** conseillers généraux :

Bailey Robert, Bärffuss Philippe, Bena Daniel, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Challandes Xavier, Chen Chien-yu, Cottier Bertrand, Egli Philippe, Ehrbar Isabel, Etter Daniel, Favre Jean-Philippe, Gygi Robert, Godet Louis, Grimm Claude, Gubler François, Guillaume-Gentil Marianne, Ischer Sylvain, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Maier Corinne, Meier Morgan, Nicy Greg, Niculescu Sandra, Robert Volpato Sylviane, Ronchi Roberto, Roy Julie, Scheurer Hugues, Schwarzer Elsa, Seiler Alexandre, Sigg Daniel, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Vida Mauro, Wuerth André.

4 excusés : Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, Navarro Mario et Rossier Claude.

Majorité absolue : **19**

2. Communications du président

La situation particulière que nous connaissons depuis plusieurs semaines nous a amenés à siéger dans cette salle au lieu de notre salle traditionnelle à Colombier. Au-delà des points principaux à l'ordre du jour, c'est aussi la première séance plénière depuis le mois de février dernier. Ce sera donc l'occasion d'échanges entre nos Autorités.

La salle est vaste, nous sommes relativement éloignés les uns des autres. Aussi, je compte sur la discipline de chacun, afin que nous puissions débattre dans les meilleures conditions possibles.

Un petit aspect pratique pour les questeurs : lors des votes, je vous prie de garder la main levée assez longtemps pour que le comptage puisse se faire le plus facilement possible. Je rappelle, par ailleurs, que dans un souci de ne pas prolonger cette séance plus que de raison, je la lèverai au plus tard à 22h00, pour respecter au mieux les directives visant à protéger la santé de chacun.

Aucun courrier ne m'étant parvenu, nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019

Le procès-verbal n'appelant aucun commentaire, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

4. Procès-verbal de la séance du 10 février 2020

Le procès-verbal n'appelant aucun commentaire, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

5. Nomination d'un membre au Conseil communal en remplacement de M. Yanick Bussy, démissionnaire

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). C'est avec étonnement que le groupe PS/Les Verts a pris connaissance de la candidature d'un membre de La Grappe à l'élection complémentaire de l'exécutif de la commune. Pour la gauche, cette candidature de La Grappe traduit une volonté évidente de bloquer l'avancée des Verts, plébiscités par la population lors des dernières élections fédérales, au profit de leur groupe communal sur le point de disparaître du paysage politique de la Commune.

En effet, dans leur communiqué de presse, La Grappe rappelle que « Faute d'une relève suffisamment nombreuse, (elle) a décidé de se dissoudre au terme de cette législature (...) ». Puis, elle ajoute que, de ce fait, elle aurait souhaité que le siège laissé vacant dès le 1^{er} juillet par son conseiller communal Yanick Bussy, suite à sa démission, ne soit pas repourvu jusqu'à la fin de la législature. Or, ne présenter aucun candidat est, pour le groupe PS/Les Verts, totalement irresponsable dans le contexte inhabituel lié au Covid-19 que nous traversons. C'est pourquoi la gauche a proposé une candidature de qualité en la personne de Roxane Kurowiak.

Suite à l'annonce de cette candidature, La Grappe a fait volte-face et s'est mise à revendiquer sa légitimité à conserver « son » siège à l'Exécutif. Cette légitimité aurait pu l'être si – et seulement si – cette candidature s'inscrivait dans la durée avec une volonté annoncée de présenter une liste forte aux élections communales d'automne, permettant ainsi de prolonger le mandat de son éventuel futur conseiller communal. Or, il n'en est rien. La Grappe présente une candidature alibi qui occupera « son » siège durant 6 mois,

avant de disparaître, dans le seul but d'empêcher tout autre groupement ou parti politique d'œuvrer dans la durée pour « défendre les intérêts de la population communale ».

Le Conseil communal doit être représentatif des choix de la population. Avec la dissolution annoncée de La Grappe et 13 sièges au Conseil général, le groupe PS/Les Verts est légitimé à revendiquer un deuxième siège à l'exécutif. De plus, les Verts sont le seul parti présent au Conseil général à ne pas avoir de représentant au Conseil communal, alors même que la population les a plébiscités dans la commune à hauteur de 20% lors des dernières élections fédérales.

Dans ce contexte, nous maintenons la candidature de Roxane Kurowiak en rappelant qu'elle est secrétaire politique des Verts neuchâtelois depuis 2014, qu'elle a une connaissance approfondie du contexte et des dossiers politiques cantonaux, ce qui constitue un atout pour siéger dans un exécutif communal. Conseillère générale depuis près d'une législature, elle est très active et impliquée dans ce mandat en tant que membre de plusieurs commissions et auteure de nombreuses interventions et propositions lors des séances du législatif.

Très engagée, dynamique et volontaire, elle est convaincue qu'il est possible d'agir concrètement, et surtout pour plus de 6 mois, pour que Milvignes devienne plus verte et plus durable.

Nous sommes nous aussi convaincus qu'une plus grande pluralité de partis au sein du Conseil communal sera mieux à même de représenter l'ensemble des préoccupations des citoyennes et citoyens et d'apporter des idées et des projets nouveaux pour notre commune.

M. Bertrand Cottier (La Grappe). Au nom de La Grappe, je souhaite faire les constatations suivantes :

Tout d'abord, dans la dernière séance qu'a tenue notre Autorité, nous avons eu à élire un membre du Conseil communal. Sur ce point, on peut lire dans le procès-verbal accepté ce soir, je cite : « En préambule, nous tenons à préciser que, comme le suggéraient le Conseil communal et le Bureau du Conseil général, le groupe PS/Les Verts aurait volontiers laissé le siège vacant jusqu'aux prochaines élections communales, afin d'élire un exécutif en phase avec les résultats sortis des urnes ». Il nous est difficile de comprendre pourquoi il faudrait aujourd'hui bouleverser les équilibres et en créer de nouveaux... à 5 mois des élections communales.

Ensuite, on constate, dans le communiqué de presse diffusé hier par le groupe PS/Les Verts, que, je cite encore : « Le Conseil communal doit être représentatif des choix de la population ». C'est exactement pour cela que nous présentons un candidat : pour que les choix de la population soient représentatifs au Conseil communal.

Pour finir, nous reprenons simplement la composition de notre Autorité et constatons que le PLR, avec 21 sièges, détient la majorité absolue et occupe 3 sièges à l'exécutif, le deuxième parti, le PS, avec 8 membres du Conseil général a 1 représentant à l'exécutif et le troisième parti, La Grappe, avec 6 parlementaires a – et ceci depuis sa création et nous l'espérons jusqu'à sa disparition – 1 représentant à l'exécutif. Effectivement, le 4^e parti de Milvignes, Les Verts, n'a pas de représentant à l'exécutif.

A la fin de la législature, la formule magique de 3 PLR, 1 PS et 1 La Grappe aura vécue et il s'agira alors que le nouvel exécutif soit représentatif du verdict sorti des urnes le 25 octobre.

Forts de ces constats, et présentant un candidat de valeur en la personne de Philippe Egli, nous estimons apporter une solution idéale à l'ensemble des familles politiques et proposons à cette assemblée d'élire Philippe Egli au Conseil communal.

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). La situation que nous vivons ce jour pourrait prêter à sourire si quelques enjeux importants n'étaient pas présents.

Au mois de février dernier, ce même collègue a repourvu un siège PLR du Conseil communal. Je cite ici un passage du PV de la séance que nous venons de valider : « En préambule, nous tenons à préciser que, comme le suggéraient le Conseil communal et le Bureau du Conseil général, le groupe PS/Les Verts aurait volontiers laissé le siège vacant jusqu'aux prochaines élections communales, afin d'élire un exécutif en phase avec les résultats sortis des urnes. Mais le PLR ayant décidé de lancer un candidat, il n'était dès lors pas question de laisser ce siège revenir tacitement au PLR. C'est la raison pour laquelle le groupe PS/Les Verts a décidé de présenter une candidate. ».

A peine trois mois plus tard, certes dans un contexte différent lié au Covid-19 et au report des élections communales, nous nous trouvons à nouveau face à une vacance au Conseil communal. Cette fois-ci, par contre, plus de volonté de laisser vacant le siège de La Grappe par le groupe PS/Les Verts, lequel présente la candidature de Mme Kurowiak. Enfin, suite à cette prise de position, La Grappe propose à son tour la candidature de M. Egli. La situation s'est donc inversée en quelques mois.

Le groupe PLR/Vert'libéral ne propose naturellement pas de candidat pour ce siège et se positionne pour un statu quo des forces en présence au Conseil communal pour la législature qui se termine. Les élections d'octobre permettront d'élire un exécutif en phase avec les résultats sortis des urnes.

Le président, **M. Michel Vermot**, demande s'il y a d'autres interventions. Comme cela n'est pas le cas, il propose de procéder à l'élection de l'un-e des deux candidat-e-s proposé-e-s : Mme Roxane Kurowiak, pour le groupe PS/Les Verts, et M. Philippe Egli pour La Grappe. Le vote se déroule à bulletin secret.

Résultat du vote :

37 bulletins délivrés et valables.

- Mme Roxane Kurowiak : 13 voix
- M. Philippe Egli : 23 voix
- 1 bulletin blanc.

M. Philippe Egli est donc élu à l'exécutif.

6. Nomination d'un membre au Comité scolaire de CESCOLE, en remplacement de M. Hugues Scheurer, démissionnaire

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral propose la candidature de Mme Corinne Maier pour représenter Milvignes au Comité scolaire de Cescole. Mme Maier connaît particulièrement bien le milieu scolaire, ayant été pendant 7 années, jusqu'en 2019, directrice adjointe de cycle 1 au Cercle scolaire du Val-de-Ruz.

M. Philippe Barfuss (PS/Les Verts). Malgré la proposition du PLR, toujours dans le même esprit de pluralité d'idées dans cette commission – ô combien importante – nous souhaitons présenter la candidature de Mme Claude Grimm, ceci pour montrer notre intérêt pour ce poste, aujourd'hui et à futur.

Résultat du vote :

- Mme Corinne Maier : 22 voix
- Mme Claude Grimm : 13 voix
- 1 abstention

Mme Corinne Maier est élue au Comité scolaire de Cescole, avec acclamations.

7. Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Philippe DuPasquier, nommé à l'Exécutif

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral propose la candidature de M. Stéphane Bondallaz.

M. Stéphane Bondallaz est élu tacitement par acclamations.

Avant d'entamer le point 8 de l'ordre du jour, le président, **M. Michel Vermot**, donne la parole à la présidente du Conseil communal, Mme Marlène Lanthemann.

Mme Marlène Lanthemann (présidente du Conseil communal). Avant que votre Autorité n'aborde le point des interpellations et questions, le Conseil communal souhaite vous adresser quelques mots.

Depuis le vendredi 13 mars – cela n'aura sans doute pas échappé aux superstitieux – le Conseil communal baigne – si je puis m'exprimer ainsi – dans la gestion du COVID-19. Demain, cela fera 9 semaines que notre vie a changé, brusquement, sans crier gare. Un ennemi invisible, sournois, s'est installé partout et peut agir n'importe où, n'importe quand. Pour illustrer ces propos, je vous recommande d'aller voir la petite vidéo intitulée « Petit Corona discute avec Papa », car elle explique de bien belle façon ce que Papa Corona veut faire passer comme message.

Oui, depuis le soir du 13 mars, le Conseil communal se trouve dans une situation inédite, quelque peu déstabilisante par moment. Cela fait 62 jours que nous travaillons d'arrache-pied. Nous avons dû – et devons prendre – chaque jour la mesure des décisions fédérales et de leurs impacts sur notre commune, nos habitants, nos entreprises, nos sociétés, nos associations.

Dès le début de cette crise sanitaire sans précédent, le Conseil communal s'est informé, a observé, a mesuré sa marche de manœuvre, a agi. Il a été réactif, mais a agi avec mesure, sans précipitation, en ayant toujours à l'esprit la notion d'équité, exercice périlleux, tel le vertige du funambule en équilibre sur un fil. Quelle que soit leur orientation politique, les conseillers communaux ont cherché ensemble des solutions et je tiens ici à remercier mes collègues pour leur disponibilité, leur écoute, leur force de proposition. Nous étions, et sommes, tous les cinq convaincus qu'il est de notre devoir de venir en aide à notre population, mais la manière doit être réfléchie.

En pleine tourmente, le Conseil communal a jugé opportun de rédiger un rapport à votre attention, car il est de son devoir de vous informer des décisions qu'il prend et d'essayer de répondre aux questions légitimes que vous vous posez. Comme mentionné dans le rapport, il s'agit d'un premier rapport, d'un rapport intermédiaire, sur les mesures déjà prises au 29 avril. Mais les décisions sont évolutives et, à chaque séance, des décisions fédérales viennent impacter le fonctionnement de nos institutions. Alors nous nous adaptons – comme vous avez dû vous adapter – à un nouveau mode de vie.

Aujourd'hui 14 mai, nous sommes entrés dans la première phase de déconfinement. De nouvelles décisions ont été prises depuis la rédaction de ce rapport et d'autres tomberont encore. Ce soir, nous ne souhaitons pas que soient repris tous les points mentionnés dans le rapport, car, comme je l'ai dit, il est évolutif. Par ailleurs, la plupart de nos décisions figurent sur le site internet de la commune et nous vous encourageons à vous y référer.

Au vu de l'évolution constante de la période extraordinaire que nous traversons toutes et tous et de ses conséquences sur les décisions du Conseil communal, ce dernier a choisi de vous répondre de manière succincte ce soir, afin de ne pas prolonger inutilement les débats. Nous vous encourageons à en faire de même et vous laissons bien évidemment décider de l'opportunité d'une question ou d'une interpellation.

Le Conseil communal s'engage à rédiger un deuxième rapport dans le courant de l'été, afin que vous soyez informés de la situation.

Nous vous remercions d'avoir compris et respecté toutes les mesures sanitaires que nous avons dû mettre en place pour que cette séance puisse avoir lieu.

8. Interpellations et questions

Interpellation urgente du groupe libéral-radical par M. Christian Steiner et consorts

Le PLR a déposé le 5 avril 2020 auprès du Conseil communal de Milvignes l'interpellation urgente qui vous a été transmise par la Chancellerie mercredi.

Conformément à l'article 61 al. 1. du Règlement général de commune du 22 février 2018, les représentants du groupe libéral-radical du Conseil général de Milvignes déposent la présente interpellation auprès du Conseil communal portant sur la mise en place urgente de mesures en faveur du tissu économique local.

Les motifs

L'évolution de la situation sanitaire due au virus Covid-19 ne cesse de progresser et inquiète très sérieusement le PLR Milvignes.

Pour mémoire, l'article 5 al. 1. let. f. de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel du 24 septembre 2000 souligne qu'il appartient à l'Etat et aux communes, dans les limites de leurs compétences, de veiller au développement de l'économie, ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois.

Avec le fort ralentissement des activités économiques qui fait suite à la pandémie Covid-19, de nombreux commerces, PME et autres acteurs indépendants de la commune de Milvignes pourraient se trouver, à très court terme, dans des situations financières et personnelles extrêmement difficiles, malgré les aides prévues tant au niveau fédéral que cantonal. Face à ce risque majeur pour notre tissu économique local, la Commune de Milvignes se doit de prendre, en tant qu'acte d'intérêt général, toutes les mesures de soutien possibles en faveur de nos commerces, entreprises et indépendants qui font face à des difficultés économiques ou financières.

A situation extraordinaire doivent correspondre des mesures publiques extraordinaires.

Les mesures à envisager

Il est demandé au Conseil communal d'examiner et de prendre, autant que faire se peut et dans les plus brefs délais, les mesures suivantes :

- Veiller à **accroître la visibilité du tissu économique local**, notamment :
 - En mettant à disposition de l'ensemble des commerçants, entreprises et indépendants de la commune de Milvignes un espace privilégié sur le site

Internet communal leur permettant, durant la période de confinement due au Covid-19, de se présenter, d'indiquer leurs contacts et de faire connaître les prestations et services qu'ils continuent d'offrir en ligne ou sur rendez-vous.

- En encourageant et en faisant connaître, notamment par le biais du site Internet communal, les diverses initiatives et plateformes qui visent à soutenir les activités locales comme :
 - <https://www.covid-heros.ch/> (plateforme solidaire pour indépendants et petits commerces),
 - <https://ensemble19.ch/> (qui permet de soutenir les commerçants locaux par des dons et/ou par l'achat de bons à utiliser dès la réouverture de leurs établissements),
 - <https://demazone.ch> («Ton e-shop de proximité»),
 - <https://lavieboheme.ch/consommez-local/> (une Instagrammeuse avec plus de 17'000 abonnés qui a ouvert un annuaire pour les indépendants, sous forme de carte).
- En diffusant toutes les informations indiquant comment obtenir du soutien ou de l'aide de la part du Canton, de la Confédération ou d'associations professionnelles comme « Indépendants et Entrepreneurs du Corona Union Suisse » <https://form.iotform.com/200902374915049>
- Etablir et envoyer, dans les plus brefs délais, un questionnaire auprès de l'ensemble des commerçants, entreprises et indépendants de la commune de Milvignes pour détecter quelles sont les entités en difficulté, quels sont concrètement leurs soucis, quels sont leurs besoins et quelles pourraient être les aides souhaitées à leur apporter dans les limites des possibilités légales et financières de notre commune.

De plus, dans le contexte de soutien financier au tissu local, la Commune de Milvignes devrait d'une manière générale veiller à :

- Procéder sans retard, voire même à l'avance, aux paiements des factures qui portent sur des prestations ou services fournis par les entreprises locales, afin de maintenir le flux d'argent en circulation dans notre économie locale,
- Remettre le paiement des toutes les taxes d'utilisation du domaine public et autres taxes ou émoluments communaux, dont doivent s'acquitter les entreprises locales en relation avec l'exercice d'activités commerciales,
- Acquérir, dans la mesure du possible, des biens et des services auprès des entreprises locales.

Afin de disposer des moyens financiers nécessaires, le Conseil communal fera usage de sa compétence d'ouvrir un crédit d'engagement ou de décider d'un crédit complémentaire jusqu'à un montant de 50'000 francs au sens de l'article 10 du Règlement communal sur les finances du 30 juin 2015.

Le Conseil communal requerra auprès du Conseil général, si nécessaire, les crédits supplémentaires pour soutenir le tissu économique local en fonction des mesures qui seront prises.

Organisation

- Il serait judicieux de **créer rapidement une force opérationnelle (TaskForce)**, composée de membres du Conseil général de tous les groupes politiques, des représentants des associations des artisans et commerçants des villages et, si

souhaité, d'experts indépendants. Cette force opérationnelle sera chargée d'accompagner le Conseil Communal dans la détermination et la mise en œuvre des mesures pour venir en aide au tissu économique local durant la période délicate que nous traversons.

Elle pourrait, en particulier, définir les mesures qui permettent de soutenir économiquement les commerçants, PME et indépendants locaux en difficulté.

De telles mesures devraient être accordées de manière non discriminatoire sur la base de procédures simples et rapides.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Concernant les questions de M. Christian Steiner, j'en ai essentiellement compris une qui serait en complément de l'interpellation : celle concernant le questionnaire qu'il faudrait que nous envoyions aux entreprises et aux acteurs économiques de la commune pour leur poser des questions sur ce dont ils ont besoin et ce que l'on peut faire pour eux.

Un questionnaire sera effectivement envoyé aux entreprises. Il devrait l'être mardi prochain, lendemain de la Commission financière, lors de laquelle nous aurons quelques propositions à soumettre. En effet, si l'on pose des questions, il faut s'apprêter à traiter des réponses et, dans ces réponses, il pourrait y avoir des besoins en soutien financier concédé par la commission. Nous y reviendrons donc lundi.

En réponse à la question de savoir quand nous allons envoyer le questionnaire à chaque entreprise de la commune, nous pouvons dire que ce sera au milieu de la semaine prochaine.

Concernant la fin de l'intervention de M. Steiner, je ne suis pas sûr de l'avoir comprise et je ne sais pas s'il y a une deuxième question.

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral). Cela concernait la constitution d'un groupe de travail.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Concernant la question quant à la constitution d'un groupe de travail sur le contenu de l'interpellation, l'idée émise par les interpellatrices et les interpellateurs est de constituer une TaskForce composée de différentes provenances, afin d'affronter cette crise avec les milieux économiques.

Concernant l'économie, c'est comme pour ce qui a concerné l'aide sociale, les personnes en difficulté et vulnérables ou les seniors : le Conseil communal a été cette TaskForce. Nous avons travaillé ensemble, en allant chercher les informations chez Pro Juventute ou au Service cantonal de la santé publique pour traiter chacun des domaines. Nous ferons la même chose pour l'économie et c'est ce que nous sommes en train de faire en ce moment. Nous ne pensons pas qu'une TaskForce ralentit le travail. Toutefois, le moment venu de réfléchir à sa proposition, cela nous paraît mettre des obstacles trop importants, puisque nous pensons représenter suffisamment valablement toutes les orientations, en tout cas politiques.

La composition d'une TaskForce sur le tissu économique – je m'arrêterai peut-être sur cette question, puisque la présidente a dit que l'on répondait brièvement – impliquerait de savoir ce qu'est le tissu économique de la commune de Milvignes. Le nombre de sociétés qui existent sur la commune de Milvignes est de 847.

Si nous voulions désigner des représentants de ces sociétés, cela impliquerait évidemment des représentants de Ceramaret – qui est une multinationale – des représentants d'entreprises de grande taille et actives à l'international, de coiffeurs,

d'associations qui exploitent les crèches et d'indépendants qui se sont inscrits parce qu'ils exploitent et élèvent des animaux.

Il s'agit d'un panel si varié, que créer une TaskForce pour se demander qui a besoin de quoi nous paraît inabordable. Nous poserons donc, à travers le questionnaire – une idée qui vient des interpellateurs et qui est aussi la nôtre – les questions qui sont suffisamment ciblées pour orienter le soutien que nous pourrions apporter. Cela nous semble plus direct que la création d'une TaskForce.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts) à titre personnel. Il est quand même piquant de constater que les chantres du libéralisme, de l'économie de marché, de la mondialisation et, surtout, du moins d'Etat sont ceux qui, aujourd'hui, en appellent à l'Etat pour sauver leur chère économie.

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral) se dit satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Louis Godet (PLR/Vert'libéral), à titre personnel. J'ai la question suivante : avec le déconfinement et la reprise globale, les services à la personne de l'administration communale – les différents guichets, notamment – sont-ils à ce jour accessibles normalement ? Si cela n'était pas encore le cas, dans quels délais la situation sera-t-elle normalisée ? Il va évidemment de soi que cette normalisation doit se faire en respectant les précautions d'usage liées à la pandémie du Covid-19.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Les guichets rouvriront le 8 juin. Ils rouvriront non pas normalement – ce n'est donc pas un retour complet à la normalité – mais rouvriront progressivement en fonction des prestations et en fonction des bouchons que l'on peut attendre aux guichets pour réduire les risques pour les personnes les plus vulnérables de notre communauté.

Cela signifie, par exemple, que le guichet du Contrôle des habitants rouvrira vraisemblablement à temps partiel, que le guichet du GSR – pas directement communal, mais qui se trouve au même endroit – ouvrira, lui, à des horaires réduits pour éviter des embouteillages et en triant les prestations plus ou moins urgentes. Ce sont en effet des personnes vulnérables qui sont reçues. Cela signifie que les services financier ou technique, qui exploitent les guichets déjà aujourd'hui à temps partiel durant la semaine, pourront vraisemblablement plus rapidement revenir à une exploitation complète.

Mais les services à la personne sont maintenus, ils sont simplement organisés à distance depuis le 16 mars, et ils seront à nouveau organisés physiquement, progressivement, à partir du 8 juin.

9. Divers

M. Philippe Egli (La Grappe). J'aimerais quand même remercier cette assemblée de la confiance qui m'est témoignée. Je n'ai pas besoin de rassurer ceux qui auraient voulu un autre scénario, parce qu'ils savent que le mandat est limité. J'aimerais juste dire que, de toute façon, la fin de législature n'est pas une période propice pour entamer de très grands projets et M. Yanick Bussy m'a assuré qu'il y avait déjà beaucoup de dossiers en cours à suivre. Je profite de l'occasion pour le remercier de tout le travail excellent qu'il a fait au nom de La Grappe au sein du Conseil communal pendant son mandat.

M. Michel Vermot (président). Cette séance s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles, vu les circonstances. Je vous remercie de votre collaboration dans ce sens.

La prochaine séance est fixée le 11 juin. Nous verrons encore sous quelle forme, mais l'ordre du jour sera beaucoup plus étoffé, puisqu'il y aura notamment les comptes et certainement quelques demandes de crédit. Il y aura donc du boulot et je me réjouis de vous retrouver à cette occasion.

La séance est levée à 20h40.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet